

Ce rapport a une lacune dans le sens où il ne répertorie pas la ZNIIEFF Pré Salé située dans l'anse du courant. Elle est présente dans les scénarios 3 et 4. A ce jour ces limites ne sont pas définies seule la LSE est à l'est à 500m en aval du pont des Trounques

Les vagues sont présentes jusqu'à limite Sud-Ouest du Parc d'Hiver. Cette limite est même classée au PPRL en zone rouge Re, correspondant aux secteurs de front de mer soumis aux risques de recul du trait de côte ou choc de vagues.

Si cette zone est placée dans le fluvial, il sera difficile de justifier les éventuelles subventions (Européennes, Etat, Région et département) pour la remise en état des rives et propriétés en cas de subvention marine et de vagues submersibles.

La LTM de ces fait ne peut être placée qu'au niveau du scénario 4 de ce fait.

Le document fait état d'absence de repères géologiques en cet endroit. Pourtant un regard d'intervention est présent sur chaque berge pour la liaison souterraine du tout à l'égout entre la berge Nord et la Berge Sud. La LTM devrait être placée à cet endroit qui sera toujours matérialisée.

En ce qui concerne la LAM, actuellement, elle est positionnée, par défaut, à l'embouchure du courant ce qui est une aberration vu les entrées et sorties régulières de bateaux.

Durant la période estivale, des bateaux mouillent régulièrement au niveau des anses du courant.

Il serait judicieux de positionnée la LAM au même niveau que la LSE.

Je demande donc que la LTM soit déterminée sur la position du scénario 4 tel que le représente le plan joint entre l'avenue du Parc d'Hiver au nord et la rue des bécassines au sud.

